



# CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION GIGAMAIL UNIFIÉE

## ARTICLE 1. DÉFINITIONS

Les parties conviennent d'entendre sous les termes suivants :

- *Client* : Client inscrit à une offre Internet Orange proposée par France Télécom et une offre mobile Orange proposée par Orange France. Le Client reçoit périodiquement une facture émise par son opérateur France Télécom ou Orange France et il peut s'inscrire à des services optionnels payants compatibles avec son offre de service d'accès et facturables par France Télécom ou Orange France selon son offre Internet Orange.
- *France Télécom* : société qui propose l'option « giga mail ».
- *Orange France* : société qui propose l'option « giga mail ».
- *Utilisateur* : Client ayant souscrit l'option payante giga mail.
- *Messagerie de type webmail* : interface Internet permettant au Client de consulter et d'agir à partir du portail **Orange.fr** sur ses boîtes aux lettres Internet Orange.
- *Messagerie client* : logiciel permettant notamment au Client de consulter et de traiter ses messages.
- *Webmail* : interface client permettant de consulter en ligne sa boîte aux lettres Internet Orange sur le réseau Internet et via le portail **www.orange.fr**. L'accès au contenu d'une boîte aux lettres électronique Internet Orange via le Webmail nécessite l'identification préalable du Client en entrant son login et son mot de passe Internet Orange.
- *IMAP (Interactive Mail Access Protocol)* : protocole d'accès à la messagerie qui permet d'avoir une synchronisation entre le logiciel de messagerie et le webmail Orange

Les clients Internet France Télécom sont liés à l'option giga mail proposée par France Télécom.

Les clients OF disposant d'un accès Internet Orange sont liés à l'option giga mail proposée par OF.

## ARTICLE 2. CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation relèvent et complètent les Conditions Générales d'Abonnement Internet Orange pour les Client France Télécom et les Conditions Générales d'Abonnement mobile Orange pour les Clients Orange France ainsi que les Conditions Particulières de l'offre Internet Orange souscrite par le Client France Télécom et les Conditions Particulières de l'offre mobile Orange souscrite par le Client Orange France .

Le Client atteste disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes conditions générales d'utilisation.

## ARTICLE 3. OBJET

L'option giga mail est destinée aux utilisateurs du Webmail Internet Orange et leur propose une augmentation de la capacité de stockage sur chacune de leurs boîtes aux lettres Internet Orange, une augmentation de la taille des courriels envoyés depuis le Webmail, une augmentation du nombre de « filtres » pouvant être créés pour trier automatiquement les courriels entrants sur la boîte aux lettres électroniques Internet Orange ainsi que la possibilité de paramétrer en IMAP leur compte sur un logiciel de messagerie.

Les présentes conditions d'utilisation ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles France Télécom et Orange France mettent à disposition du Client l'option giga mail.

## ARTICLE 4. DESCRIPTION DE L'OPTION GIGA MAIL

L'option giga mail met à la disposition du Client :

- Une augmentation de la capacité de stockage sur les serveurs Internet Orange de chacune des boîtes aux lettres électroniques Internet Orange (Giga octets) pour les courriels de l'Utilisateur (courriels placés dans les dossiers « Reçus », « Envoyés », « Brouillons », « Corbeille », « Indésirables », dossiers personnels créés par l'utilisateur) ; la capacité de stockage offerte dans le cadre de l'option Gigamail n'est pas limitée, dans le cadre d'un usage non-abusif et habituel de la messagerie. (cf. article 12.).
- Une augmentation de la limitation de la taille des courriels envoyés depuis le Webmail Orange jusqu'à 30 Mo (Méga octets) par courriel ;
- Une augmentation du nombre de filtres sur le Webmail Orange jusqu'à 40 (tri et déplacement automatique des courriels reçus en fonction de règles définies par l'utilisateur).

Cette option est disponible sur l'ensemble des boîtes pouvant être rattachées au compte d'accès Internet Orange de l'Utilisateur.

## ARTICLE 5. CONDITIONS D'UTILISATION DE L'OPTION GIGA MAIL

### 5.1 Clients bénéficiaires de l'option giga mail

L'option giga mail est réservée aux Clients ayant souscrit une offre d'accès Internet Orange ou une offre d'accès mobile Orange comprenant de L'Internet Orange, en dehors des offres Accès libre et des offres à paiement semestriel ou annuel. L'option giga mail est incompatible avec les options Scola et Mail Premium.

### 5.2 Activation de l'option giga mail

Une fois que l'Utilisateur a souscrit à l'option giga mail, il bénéficie automatiquement des services associés sur chacune des boîtes aux lettres rattachées à son compte d'accès Internet Orange.

## ARTICLE 6. ASSISTANCE TECHNIQUE

L'adresse du Service Client se situe sur la facture de son offre de service d'accès .

France Télécom et Orange France mettent à la disposition du Client :

1. En ligne 24h/24, 7j/7, une assistance à l'adresse suivante : <http://assistance.orange.fr> directement à partir du micro-ordinateur du Client.
2. Un service d'accueil téléphonique au numéro et au tarif indiqués figurant sur la facture de l'offre souscrite par le Client.

Afin de faciliter le traitement de la demande du Client auprès du Service Clients Internet Orange, le Client devra indiquer au Service Clients son nom, prénom, domicile, son identifiant ainsi que son numéro d'utilisateur (numéro à neuf – 9 - chiffres qui correspond au « numéro client » sur les factures) fourni à la souscription par France Télécom ou Orange France selon l'offre d'accès Internet ou mobile Orange.

En outre, le Client peut également contacter l'assistance technique et commerciale en remplissant un formulaire électronique sur le site <http://www.orange.fr>, rubrique « assistance ».

Il peut également prendre connaissance à tout moment d'une description de ce service en accédant à la rubrique spécifique à cette option : <http://assistance.orange.fr/1193.php>.

## ARTICLE 7. MODIFICATION À L'INITIATIVE DE FRANCE TÉLÉCOM ET ORANGE FRANCE

France Télécom et Orange France peuvent être amenées à procéder à des modifications de prix ou des caractéristiques de l'Option giga mail, notamment en mettant à disposition de nouvelles fonctionnalités, ou en modifiant ou supprimant certaines fonctionnalités. Le Client sera informé de toute modification le concernant au moins un (1) mois avant son entrée en vigueur. Dans ce cas, le Client peut résilier l'Option à tout moment et sans frais, jusque dans un délai de quatre (4) mois après l'entrée en vigueur de la modification

## ARTICLE 8. DURÉE DE L'OPTION GIGA MAIL

L'option giga mail est souscrite pour une durée minimale d'un mois. Au-delà, l'option giga mail est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un mois sauf en cas de résiliation conformément à l'article « Résiliation » des présentes conditions générales d'utilisation. Le Client disposera des avantages de l'option giga mail à compter de l'activation de l'option sur chacune de ses boîtes aux lettres.

## ARTICLE 9. PRIX DE L'OPTION GIGA MAIL

L'option giga mail est facturée mensuellement par France Télécom et Orange France sur la base du tarif en vigueur lors de la facturation.

Les tarifs en vigueur pour cette option sont disponibles en consultation sur le site d'Orange dans les rubriques « S'abonner » et « Nos offres » et sur demande auprès de France Télécom ou d'Orange France.

À défaut de paiement, France Télécom et Orange France auront la possibilité de suspendre l'abonnement en cours à l'option giga mail.

## ARTICLE 10. RESPONSABILITÉ

Le Client doit utiliser l'option giga mail conformément aux présentes conditions générales d'utilisation.

Les conditions d'engagement et de limite de la responsabilité de France Télécom et d'Orange France ou du Client sont celles définies aux Conditions Générales d'Abonnement Internet Orange et aux Conditions Particulières de l'offre d'accès Internet Orange, ainsi qu'aux présentes Conditions Générales d'Utilisation de l'Option giga mail souscrite par le Client. France Télécom et Orange France mettent en place les moyens nécessaires à la bonne marche de l'Option giga mail. La responsabilité de France Télécom et d'Orange France ne saurait être engagée en cas de force majeure ou en cas d'utilisation de l'option non conforme aux présentes conditions par le Client.

France Télécom et Orange France ne sauraient être responsables de l'utilisation faite par le Client de l'option giga mail

## ARTICLE 11. RÉSILIATION

La résiliation à l'initiative du Client de l'option giga mail devra être réalisée par lui soit en ligne (rubrique « mon compte ») soit par écrit conformément aux Conditions Générales d'Abonnement Internet Orange pour les Clients de France Télécom et conformément aux Conditions Générales d'Abonnement mobile Orange pour les Clients Orange France. La résiliation sera effective à l'issue de la période de facturation en cours.

Lorsque le Client demande la résiliation de l'option giga mail, un courriel lui sera envoyé, pour le prévenir de la date effective de la résiliation, l'avertissant de la nécessité de mettre l'ensemble de ses boîtes aux lettres bénéficiant de l'option giga mail en conformité avec les quotas de stockage prévus en cas de résiliation : 2 Go de stockage et 20 filtres de tri.

Pour le cas particulier des filtres, les filtres les moins prioritaires sont supprimés automatiquement si l'Utilisateur ne l'a pas fait au préalable.

En cas de non mise en conformité par le Client de son espace de stockage à la date prévue, chacune des boîtes aux lettres électroniques Internet Orange ne respectant pas les nouveaux quotas pourra être bloquée. Il ne pourra plus envoyer de courriels, ni en recevoir.

Toutes réclamations ou contestations doivent être transmises par écrit à l'adresse se situant sur la facture de l'offre de service d'accès du Client .

## ARTICLE 12. UTILISATION ABUSIVE DU SERVICE

Constituent des cas d'utilisation abusive du Service :

- l'utilisation du Service à des fins autres que celles stipulées aux présentes,
- l'utilisation à titre gratuit ou onéreux du Service en tant que passerelle de réacheminement de communications,
- l'utilisation ininterrompue du Service par le biais notamment d'une composition automatique et en continu de numéros sur la ligne,
- l'envoi en masse de messages, de façon automatisée ou non, et ce, quelle qu'en soit la finalité
- la cession ou la revente, totale ou partielle, du Service.
- toute utilisation ayant pour objet de réduire ou empêcher les usages normaux des services ou susceptibles de nuire à leur qualité technique ou la sécurité globale des services, ou de dépasser le seuil technique de 100Go.

Ces règles portent également sur le volume et/ou la taille et/ou le nombre de contenus (emails, pièces jointes, messages, photos, etc.) pouvant être stockés et échangés par le biais des services, ou tout autre comportement non conforme à un usage intègre du service de messagerie.

Un usage anormal est défini par un usage non ordinaire ou jugé abusif par rapport aux usages moyens constatés sur le service, ou à un usage détourné du service ou l'utilisation du service comme solution de stockage.

France Télécom et Orange France, dès lors qu'elles ont connaissance d'un comportement abusif du Client se réservent le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire cesser un tel comportement ceci afin notamment de permettre un usage normal aux autres clients et d'éviter toute perturbation sur les serveurs.

Dans les cas énoncés ci-dessus, France Télécom et Orange France se réservent le droit de suspendre de plein droit le service sans préavis ni indemnité.

Le non-respect de l'une de ses stipulations entraîne la suspension puis la résiliation du Service d'Accès Internet ou mobile du Client conformément aux conditions générales de l'offre d'accès à Internet ou mobile du Client, et entraîne automatiquement et de plein droit la fermeture du service.

## ARTICLE 13. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions sont régies par le droit français.

En cas de litige, les deux parties s'efforceront de le régler à l'amiable. À défaut, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents.

Si l'une quelconque des stipulations des présentes est tenue pour nulle ou sans objet, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres stipulations.